



L'application swisstopo

Indications juridiques

Le contenu de l'application swisstopo est protégé par la loi.

La protection légale est définie par la loi fédérale sur la géoinformation LGéo du 5 octobre 2007 (RS 510.62) et l'ordonnance sur la géoinformation OGéo du 21 mai 2008 (RS 510.620) qui lui est associée, ainsi que par les réglementations internationales sur les droits d'auteur.

© 2020 Office fédéral de topographie swisstopo, tous droits réservés

Contrat de licence

Objet du contrat

Le présent contrat de licence porte sur les éléments suivants:

- a) Les cartes nationales de la Suisse et les géodonnées énumérées ci-dessous incluses dans l'application swisstopo
- b) Le logiciel de l'application swisstopo, y compris les composants d'application

Donneur de licence

- Office fédéral de topographie swisstopo, Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern
Données: Cartes nationales, orthophotos, Cartes historiques, Chemins de randonnée pédestre, Chemins de randonnée de montagne, Chemins de randonnée alpine
- Office fédéral de l'environnement OFEV, 3003 Berne
Données: Zones de tranquillité et sites de protection de la faune, zones protégées pour l'aviation civile
- Office fédéral de l'aviation civile OFAC, 3003 Berne
Données: Carte aéronautique OACI, carte de vol à voile, obstacles à la navigation aérienne, places d'atterrissage, restrictions pour les modèles réduits d'aéronefs et les drones, espaces aériens
- Office fédéral des transports OFT, 3003 Berne
Données: Arrêts des transports publics
- Chemins de fer fédéraux suisses CFF, 3000 Berne 65
Données: Données sur les horaires
- Fondation SuisseMobile, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
Données: Itinéraires SuisseMobile

Preneurs de licence

Utilisateurs de l'application swisstopo.



Droits et devoirs

L'app swisstopo est gratuite et peut être téléchargée gratuitement dans l'App Store pour les appareils iOS ou dans le Google Play Store pour les appareils Android. Elle comprend toutes les fonctionnalités et l'utilisation en ligne des cartes. Une surface de 100 km² peut être sauvegardée pour une utilisation hors ligne. Avec l'abonnement annuel, les cartes peuvent être enregistrées sans restriction et également utilisées hors ligne. L'abonnement peut être utilisé sur trois appareils au maximum. Le droit d'utilisation est limité à l'acheteur légal de l'abonnement.

Copyright

Tous droits réservés restent à la Confédération suisse, notamment en ce qui concerne la publication, la duplication, le traitement et l'exploitation des données, sous forme analogique ou numérique.

Il est interdit de décompiler ou de modifier l'application swisstopo sous quelque forme que ce soit et de la rendre accessible à une tierce personne, que ce soit le programme ou une partie de ce dernier.

Responsabilité

L'application swisstopo a été développée à partir des techniques les plus récentes et soumise à des tests sévères. Toutefois, il n'y a aucune garantie que cette application fonctionne sans erreur à tous égards, dans toutes les applications et dans toutes les combinaisons ou avec tous les appareils. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects résultant d'une utilisation correcte ou incorrecte de l'application swisstopo est exclue, sauf disposition contraire de la loi.

Durée de validité et échéance du contrat

Le contrat de licence peut être dénoncé par écrit en tout temps par l'une des parties. L'Office fédéral de topographie peut dénoncer le contrat de licence en cas de non-respect des dispositions relatives à la protection légale ou de violation du contrat. Dans ce cas, l'application et les données doivent être intégralement détruites.

L'Office fédéral de topographie a le droit de faire attester la destruction intégrale par un acte notarié.

Le contrat de licence est considéré comme échu dès que l'application et les données ont été effacées ou détruites d'une autre manière.

Droit applicable et for

Le contrat de licence est soumis au droit suisse.

Le for est à Berne (Suisse).

15.6.2020